

Nouveauté en Lorraine : meurthe & moselle HABITAT équipe 575 logements de modulateurs économiseurs d'électricité

Depuis quelques jours, 575 foyers du parc immobilier de meurthe & moselle HABITAT sont équipés d'un appareil permettant de réduire jusqu'à 12% la facture d'électricité annuelle. Cette nouvelle solution économique et écologique est proposée gratuitement aux locataires de mmH en partenariat avec la société Voltalis.

Intégré au tableau électrique du logement, le modulateur appelé BluePod permet de suspendre à distance, le fonctionnement des appareils de chauffage les plus énergivores (chauffe-eau, radiateurs électriques...). Ces brèves modulations ou coupures de quelques minutes génèrent des économies d'énergie pour l'usager tout en préservant son confort thermique. Ce système, installé par un professionnel dans des logements « tout électrique », donne la possibilité au résidant d'analyser sa consommation d'électricité, via une interface web de suivi personnalisé et sécurisé en ligne. L'utilisateur, mieux sensibilisé aux économies d'énergie, adopte ainsi un comportement éco-responsable et peut réaliser des gains substantiels sur sa facture d'électricité. Une solution qui tombe à point nommé dans une période où la facture énergétique des particuliers augmente de plus en plus !

Mais si c'est gratuit et économe pour le locataire, comment se rémunère Voltalis ? Tout simplement auprès de RTE (Réseau de Transport d'Electricité), société anonyme filiale du groupe EDF, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Cette entreprise de service public a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. Elle a aussi en charge l'ajustement de la production et de la consommation électrique qui, rappelons-le, ne se stocke pas. Lorsqu'une pointe de consommation électrique se présente, RTE peut acheter l'effacement de consommation opéré par Voltalis.

Cette nouvelle initiative illustre une des démarches environnementales de meurthe & moselle HABITAT. Première entreprise publique de l'habitat social du département, mmH gère 13000 logements répartis sur près de 180 communes du département. Acteur économique responsable, l'entreprise produit en moyenne 200 logements par an. Toutes les résidences neuves bénéficient de niveaux de performance BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou THPE (Très Haute Performance Energétique).

meurthe & moselle HABITAT s'est aussi engagé depuis quelques années dans l'amélioration et le renouvellement de son parc existant pour maîtriser les charges locatives de ses résidents dans un esprit de développement durable en :

- mettant tout en œuvre pour maîtriser les charges locatives de ses résidents (pose de compteurs individuels d'eau froide, sensibilisation aux gestes éco-citoyens...)
- et en développant une véritable politique énergétique chiffrée à 38 millions d'euros d'ici 2018.

Enfin, meurthe & moselle HABITAT s'est engagée depuis 2008 sur un niveau de qualité contrôlé et attesté pour garantir davantage de confort et de services. Le résultat de ces efforts porte aujourd'hui leurs fruits et ce sont les locataires qui le disent. 88%* sont globalement satisfaits (75% en 2007) des services rendus par mmH et 87% recommanderaient l'organisme (contre 86% en 2007).

Contacts :

mmH : Fabrice GARLAND 03 83 17 56 14 / 06 1919 10 41

Voltalis : 01 49 06 47 00 – contact@voltalis.com – www.voltalis.com

*résultats d'enquêtes par sondages réalisées en 2010 par Praxis, organisme indépendant auprès d'un échantillon représentatif de 1260 locataires.

Nouveauté en Lorraine : meurthe & moselle HABITAT équipe 575 logements de modulateurs économiseurs d'électricité

Quels types de logements de mmH sont concernés?

404 appartements répartis dans 30 immeubles et 171 maisons, l'ensemble équipé « tout électrique ».

Comment fonctionne le dispositif BluePod ?

Il suspend pendant de courtes durées l'alimentation des radiateurs et chauffe-eau. Inséré dans l'installation électrique du logement, il relève en temps réel les consommations des appareils électriques et suspend ponctuellement leurs consommations.

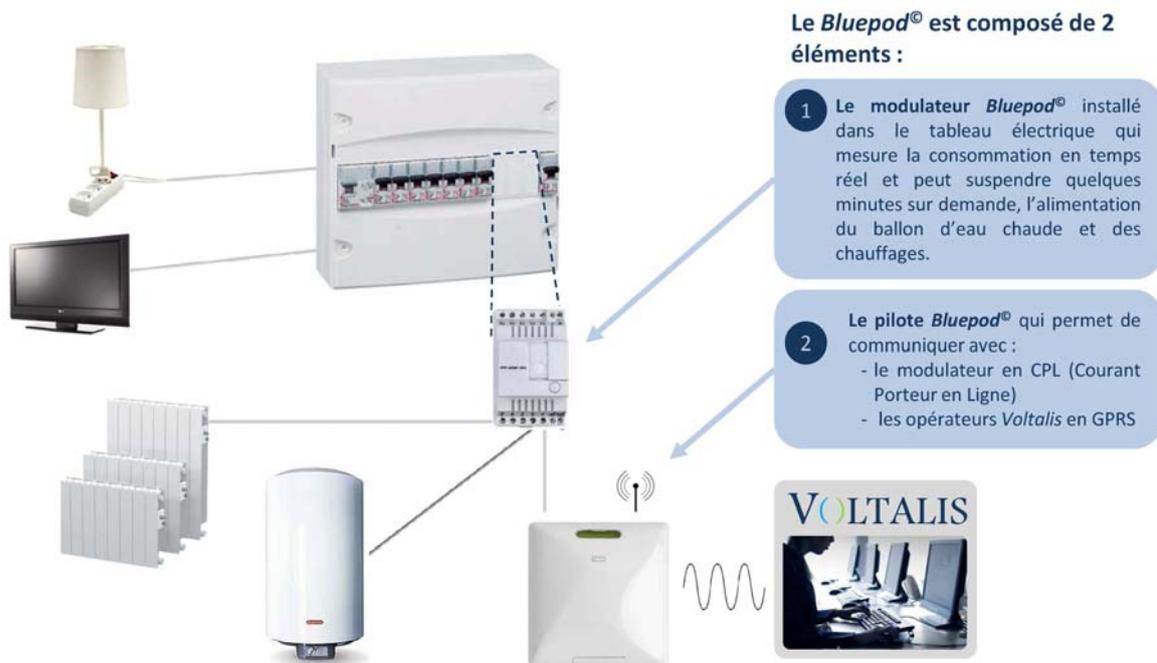
Il permet ainsi :

- une économie d'énergie allant jusqu'à 12% sur la facture d'électricité ;
- une information détaillée entièrement gratuite accessible sur Internet pour mieux maîtriser sa consommation ;
- une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A propos de l'effacement...

Face aux pics de consommation électrique qui sévissent en période de grand froid, ou face aux déséquilibres entre offre et demande d'électricité, le mécanisme d'effacement diffus participe à la sécurisation du réseau d'approvisionnement électrique : il évite la panne générale tout en générant des économies d'énergie.

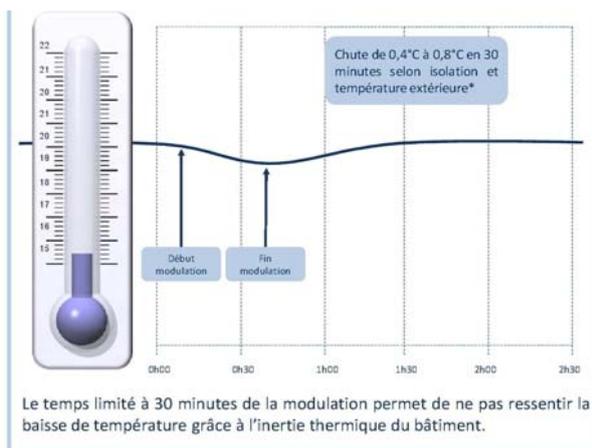
Concrètement, l'effacement diffus consiste à suspendre sur une courte durée de 10 à 15 minutes le fonctionnement des appareils de chauffage électrique au moment où le réseau en a le plus besoin, sans impacter ni sur le confort, ni sur les habitudes de chauffage. Un boîtier, inséré dans le tableau électrique, pilote ces effacements en temps réel. Voltalis installe sans aucun frais d'installation, ni d'abonnement les boîtiers d'effacement.



Lorsqu'une pointe de consommation électrique se présente sur le réseau français, RTE a la responsabilité du mécanisme d'ajustement entre production et consommation. Quels sont les choix que peut faire RTE ?



Quel est l'impact des coupures électriques ?



Elles sont d'une durée limitée. L'utilisateur a toujours la possibilité de stopper la modulation en pressant sur un bouton pour garder le contrôle local du chauffage par exemple.

Plus généralement, quel est l'engagement de mmh en matière d'économies d'énergie et de performance énergétique de son parc immobilier ?

L'organisme a inscrit depuis plusieurs années ces deux priorités dans son plan stratégique de patrimoine. En construction comme en rénovation, meurthe & moselle HABITAT se mobilise pour :

- mettre tout en œuvre pour maîtriser les charges locatives
- préserver le pouvoir d'achat des résidents
- participer à la protection de la planète

Prenons quelques exemples :

- chaque année, 500 chaudières individuelles sont remplacées. Ce programme de remplacement est prévu sur 10 ans pour un montant global de 4 000 000 €. Les nouvelles chaudières sont plus performantes et ont un meilleur rendement ce qui conduit à des économies de chauffage (de 5% à 20%) pour le locataire.
- un programme de modernisation de 20 chaufferies collectives a débuté il y a un an pour s'achever l'an prochain dans le cadre d'une convention de partenariat avec GDF. mmh a fait ce choix d'améliorer ses installations dans un contexte de hausse des coûts liés à l'énergie et de gestion responsable de l'énergie en maîtrisant la demande d'énergie sur le patrimoine.

A cela, s'ajoutent :

- **pour les nouvelles constructions**

Une classification BBC (Bâtiment Basse Consommation) systématique pour tous les nouveaux programmes. Ces constructions labellisées offrent des gains et donc une meilleure maîtrise des énergies.

Le label BBC : qu'est-ce que c'est?

Le Grenelle de l'environnement ambitionne de faire passer la consommation moyenne d'énergie primaire des constructions neuves de 150 kWh EP/m²/an* aujourd'hui à 50 au 1^{er} janvier 2013, soit une consommation diminuée de 33 %. Cet objectif est pondéré en fonction de :

- la zone climatique
- l'attitude

Concrètement, l'objectif de Meurthe & Moselle est de 65 kWh EP/m²/an. Les consommations comptabilisées sont celles destinées au chauffage, à la climatisation, à l'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux «auxiliaires de chauffage et de ventilation» (pompes, ventilation forcée, ...).

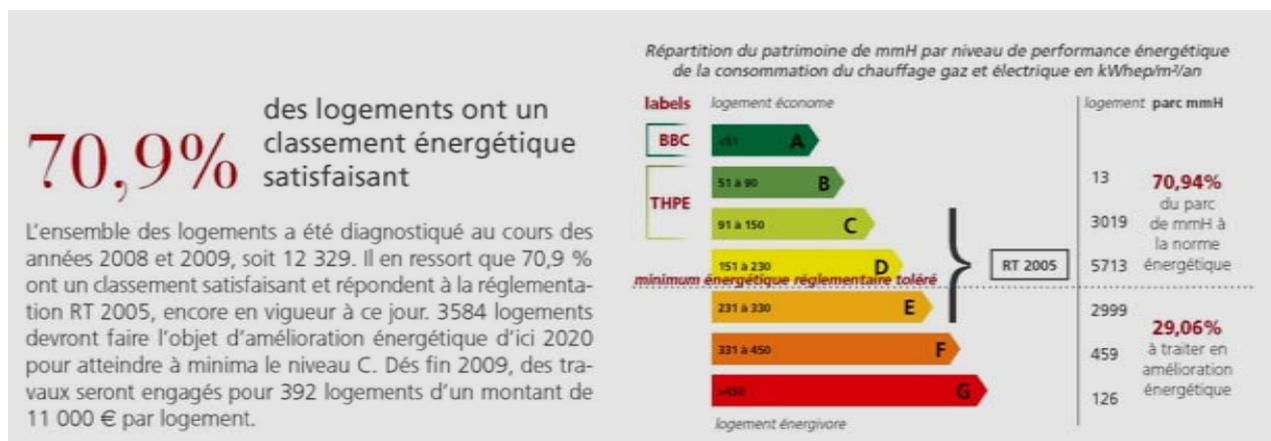
Grâce à son éco-conception, un logement BBC garantit une haute performance énergétique par :

- une isolation optimisée
- une bonne étanchéité à l'air, notamment aux endroits sensibles (fenêtres, portes...)
- une ventilation contrôlée permanente, qui assure confort et qualité de l'air
- une orientation favorisant la lumière naturelle.

Ces nouvelles performances s'inscrivent dans les engagements du mouvement HLM de produire au-delà des dispositions réglementaires précisées dans les lois Grenelle.

- **pour le patrimoine existant**

Pour mieux connaître la performance énergétique des immeubles, un audit a été réalisé et a permis de produire des diagnostics de classifications devenus obligatoires.



- **A propos du Grenelle I**

mmH a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation de 4000 logements d'ici 2020 pour les catégories E, F, G, les plus énergivores (> à 230 kWh/m²/an). Les objectifs sont de :

- réduire de 25 % la facture énergétique et 32 % l'émission de gaz à effet de serre
- d'engager des travaux d'amélioration thermique pour amener les dits logements à un niveau de consommation inférieur à 150 kWh EP/m²/an, soit équivalente à la catégorie C

1242 logements seront traités d'ici 2013, 405 logements cette année. Le coût moyen des travaux énergétiques se chiffrent à 10 000 € par logement.

* Kwh EP/m²/an : cette unité de mesure signifie « kilowatt heure d'énergie primaire par mètre carré et par an ». Pour obtenir cette mesure, les consommations du logement sont exprimées en «énergie primaire», c'est-à-dire l'énergie disponible dans la nature avant toute transformation (pétrole brut, uranium, énergie éolienne, ...).